



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 70131

Numéro SIREN : 328 540 026

Nom ou dénomination : A.P.F VOLAILLES

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006664

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/006664**
n° de gestion : **1983B70131**
n° SIREN : **328 540 026 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 07/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.P.F VOLAILLES - Société à responsabilité limitée
za de l Etang 26780 Chateauneuf-du-rhone -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



704037

19 83 B70131

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

6664

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZA DE L'ETANG		26780 CHATEAUNEUF DU RHONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32854002600023		Néant ☐	
Déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Romans le 21 JUL. 2017			
Exercice N clos le, 31122016		N-1 31122015	
Brut 1		Amortissements, provisions 2	
Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement AB			
Frais de développement * CQ			
Concessions, brevets et droits similaires AG 3 583		3 583	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP 40 309		AQ 40 309	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 30 217		AS 27 498	
Autres immobilisations corporelles AT 93 830		AU 54 650	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 310		BI 310	
TOTAL (II) BJ 168 249		BK 126 040	
Matières premières, approvisionnements BL 1 930		BM 1 930	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT 250		BU 250	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 270 892		BY 15 832	
Autres créances (3) BZ 3 614		CA 3 614	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 458 427		CG 458 427	
Charges constatées d'avance (3)* CH 10 942		CI 10 942	
TOTAL (III) CJ 746 056		CK 15 832	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 914 305		IA 141 871	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 310	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9....605.....)	DA	9 605	9 605
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 326	1 326
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	446 466	356 833
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 345	89 633
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	537 743	457 397
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 701	18 003
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	175 109	193 862
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 735	37 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 146	3 796
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	234 691	253 058
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	772 433	710 456
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	234 691	253 058
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise :		SARL APF VOLATILES				Néant ☐ *				
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 946 791	FB	255 991	FC	2 202 782	2 257 715		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 946 791	FK	255 991	FL	2 202 782	2 257 715		
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	3 725	1 711			
	Autres produits (1) (11)				FQ	12	0			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 206 520	2 259 427	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 746 635	1 799 489		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	248	2 115		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 328	4 260		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(675)	(862)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	72 027	71 193		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 447	13 323		
	Salaires et traitements*					FY	178 730	186 390		
	Charges sociales (10)					FZ	63 022	66 804		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	15 577	10 563		
			- dotations aux provisions			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	9 073	5 088		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)				GE	1 250	(2)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 103 661	2 158 362	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	102 859	101 064	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 402	1 849		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	1 402	1 849		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 402	1 849		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	104 261	102 913		

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 500	18 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 500	18 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 500	18 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	26 416	31 280	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 210 422	2 279 276	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 130 077	2 189 642	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	80 345	89 633	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP		
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	2 477	1 711
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	27 615	31 832
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	4 722	obligatoires	A9	22 893				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N	
vente immobilisations										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
												2 500	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 583	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	40 309	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	30 217	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	83 397	KZ		LA	30 795	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 918	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	156 841	LO		LP	30 795	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	310	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	310	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	160 734	ØH		ØJ	30 795
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	3 583	IX	3 583	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	40 309	MI	40 309	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	30 217	ML	30 217	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP	23 280	MQ	90 912	MR	90 912	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	2 918	MU	2 918	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	23 280	NH	164 356	NI	164 356	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	310	2G	310		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	310	2H	310		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	23 280	ØL	168 249	ØM	168 249

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 583	PF		PG		PH	3 583
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	40 309	PW		PX		PY	40 309
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 780	QA	2 718	QB		QC	27 498
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH	62 154	QI	12 859	QJ	23 280	QK	51 732
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 918	QM		QN		QO	2 918
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	130 161	QV	15 577	QW	23 280	QX	122 457
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	133 743	OP	15 577	OQ	23 280	OR	126 040

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet Gilles DEVES

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	8 007	6U	9 073
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	8 007	TY	9 073
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	8 007	UB	9 073
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	9 073	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL APF VOLAILLES**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	310	UV	310	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	16 702		16 702						
	Autres créances clients	UX	254 189		254 189						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 594		3 594					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	20		20					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	10 942		10 942						
	TOTAUX		VT	285 758	VU	285 758	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	175 109		175 109						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 827		18 827						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 482		27 482						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 084		2 084						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 342		1 342						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 701		5 701						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 146		4 146						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	234 691	VZ	234 691						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6					
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	80 345
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :		WB		
			de son conjoint				moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	26 416		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8		
			- imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	106 761	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées aux taux de 0 %								WH		
			- imposées aux taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
Majoration d'amortissement *												XD	
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			XL		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			XC		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			PC		
						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
						Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
						Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI			XG	6 547
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
										TOTAL II	XH	6 547	
III. RÉSULTAT FISCAL												XI	100 214
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)				déficit (II moins I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	100 214

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	12 295
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports(case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APF VOLAILLES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	89 633		Dividendes	- Autres réserves	ZD	89 633			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	89 633		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	89 633			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	18 387		18 397			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 873		5 784			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	47 767		47 011			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	72 027		71 193			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 492		2 507			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	9 955		10 816			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 447		13 323			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	121 653		127 774			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	98 360		111 721			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB	109 110					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP	4		4			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
N° SIRET de la société mère du groupe											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 BOXER 8252 WZ 26	14 080		14 080		
	2 GROUPE FROID BOXE	9 200		9 200		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	1 512	1 512				
	2	988	988				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			2 500			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois | 1 2 |

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	2 202 782
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	12
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 477
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 205 272

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	1 746 635
Variation de stock (marchandises)	OO	248
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	5 328
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	(675)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	53 640
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 250
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 806 425

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	398 846
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	398 846
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 205 259
Période de référence	GY	01/01/2016
Date de cessation	GZ	31/12/2016
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APF VOLAILLES

ADRESSE (voie) ZA DE L'ETANG 000

CODE POSTAL 26780 VILLE CHATEAUNEUF DU RHONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 105

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LORES -PIEDRA Prénom(s) IGNACIO

Nom marital % de détention 90.48 Nb de parts ou actions 95

Naissance : Date 260862 N° Département 99 Commune NIJAR Pays ESPAGNE

Adresse : N° 38 Voie AVENUE DU VALENCE

Code postal 26120 Commune CHABEUIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				SI vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
SI une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL APF VOLAILLES	ZA DE L'ETANG 000 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE
SIRET 3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Comm.de détail alimentaire / éventaires & m
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	62 094	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet Gilles DEVES 26 rue Paul Sabatier BP 41 26700 PIERRELATTE Cedex Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date:	Lieu CHATEAUNEUF DU RHONE
Tél:		Qualité et nom du signataire:	Gérant
		Signature	LORES -PIEDRA IGNACIO

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a)		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE			10 942.43
31/12/2016 EX CCA FOURN BUREAU	8.40		
31/12/2016 EX CCA FOURN ENTRETIEN	104.57		
31/12/2016 EX CCA FOURN INFORMATIQUE	251.07		
31/12/2016 EX CCA ASSURANCE 2017	5 719.39		
31/12/2016 EX CCA COT TNS 2016	872.00		
31/12/2016 EX CCA COT TNS 2016	1 196.00		
31/12/2016 EX CCA COT TNS 2016	1 412.00		
31/12/2016 EX CCA COT TNS 2016 CSG D	879.00		
31/12/2016 EX CCA COT TNS 2016 CSG ND	500.00		
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR			20.00
31/12/2016 EX PAR SOLDE CVAE 2016	20.00		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 DETTES PROVISIO.POUR CONGES			8 826.60
31/12/2016 EX Provisions pour congés payés		8 826.60	
42860000 PRIME ET GRATIFICATIONS A PAYE			10 000.00
31/12/2016 EX CAP REMUNERATION MR LORES		10 000.00	
43820000 CHARGES SUR PROVISION CP			3 468.24
31/12/2016 EX Provisions pour congés payés		3 468.24	
43860000 CHARGES A PAYER ORG.SOCIAL			97.00
31/12/2016 EX CAP COT TNS 2016 FC		97.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			1 342.11
31/12/2016 EX CAP TA 2016		742.00	
31/12/2016 EX CAP FC 2016		600.11	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER			4 146.00
31/12/2016 EX CAP DEVES BS 4 ^{TR} 16+DADS 16		396.00	
31/12/2016 EX CAP DEVES BILAN 2016		3 750.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77520000 PDTS DE CESSIION IMMO.			2 500.00
30/12/2016 BL REP BALANCE CLIENT		2 500.00	

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 772 433.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 202 782.49 Euros et dégageant un bénéfice de 80 345.32 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	20
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	23 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 146
Total	27 880

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 942
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	10 942

A.P.F. VOLAILLES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 605 euros
Siège Social : ZA DE L'ETANG
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

RCS ROMANS 328 540 026



**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R.223-18 du Code de Commerce. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai fixé par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

A - SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Article L.232-1 II du Code de Commerce)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité de notre société a été la suivante :

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 2 206 520 euros contre 2 259 427 euros au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 52 907 euros.

Ces produits d'exploitation se sont répartis comme suit :

- **Chiffre d'affaires hors taxes** : il s'est établi à 2 202 782 euros contre 2 257 715 euros au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 2.43 %. Ce chiffre d'affaires hors taxes comprend principalement les ventes de poulets pour 1 129 565 euros
- **Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges** : elles se sont élevées à 3 725 euros contre 1 711 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 014 euros.
- **Autres produits** : ils se sont élevés à 12 euros.

CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 2 103 661 euros contre 2 158 362 euros au titre de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 54 701 euros.

Les postes en hausse sont les suivants :

- **Achats de matières premières et autres approvisionnements utilisés** : ils se sont chiffrés à 4 653 euros contre 3 398 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 1 255 euros.
- **Autres achats et charges externes** : ils ont atteint au total 72 027 euros contre 71 193 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 1.17 %. Voici le détail des principaux achats et charges externes :
 - les fournitures non stockables (électricité, eau, gasoil) pour 19 365 euros,
 - les locations immobilières pour 18 000 euros,
 - les frais d'entretien et de maintenance pour 12 497 euros,
 - les diverses assurances pour 4 658 euros,
 - les divers honoraires (comptables, juridiques, informatiques) pour 5 827 euros,
 - les frais d'autoroutes pour 5 709 euros.
- **Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles** : elles se sont chiffrées à 15 577 euros contre 10 563 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 5 014 euros.
- **Dotations aux provisions** : elles se sont chiffrées à 9 073 euros contre 5 088 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 3 985 euros.
- **Autres charges** : elles se sont élevées à 1 250 euros contre - 2 euros au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 1 252 euros.

Les postes en baisse sont les suivants :

- **Achats de marchandises revendues** : ils se sont chiffrés à 1 746 883 euros contre 1 801 604 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 54 721 euros.
- **Impôts, taxes et versements assimilés** : ils se sont établis à 12 447 euros contre 13 323 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 6.57 %. Ce poste comprend essentiellement la CSG pour 8 422 euros.
- **Salaires et traitements** : ils se sont chiffrés à 178 730 euros contre 186 390 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 4.11 %. L'effectif salarié moyen de notre société s'est élevé à 4 pour l'exercice.
- **Charges sociales** : elles se sont élevées à 63 022 euros contre 66 804 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 5.66 %. Ce poste comprend principalement les cotisations à l'URSSAF pour 27 555 euros.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé ressort bénéficiaire de 102 859 euros. Il ressortait bénéficiaire de 101 064 euros lors de l'exercice précédent. Il a ainsi enregistré une augmentation de 1 795 euros.

PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers se sont établis à 1 402 euros (contre 1 849 euros au titre de l'exercice précédent).

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels se sont élevés à 2 500 euros (contre 18 000 euros au titre de l'exercice précédent).

RESULTAT NET COMPTABLE

Après déduction de l'impôt sur les sociétés dû au titre des bénéfices de l'exercice d'un montant de 26 416 euros, le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 80 354 euros contre un bénéfice de 89 633 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 9 288 euros.

INVESTISSEMENTS - DESINVESTISSEMENTS

* Le montant des *investissements* réalisés au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 30 795 euros (contre 2 300 euros pour l'exercice précédent) au titre des installations techniques, matériels et outillage industriels.

* Le montant des *désinvestissements* réalisés au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 23 280 euros (contre 67 346 euros pour l'exercice précédent) au titre du matériel de transport.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

B - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CELUI-CI

Aucun événement important n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de l'exercice.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 80 345 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

En totalité à la réserve ordinaire.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 537 743 euros.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES (Article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 223 quater du Code Général des Impôts)

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code ainsi que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges.

Aucune dépense, ni charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été constatée au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

CONVENTIONS REGLEMENTEES (article L.223-19 du Code de Commerce)

Les conventions relevant de l'article L.223-19 du Code de Commerce vous sont présentées dans le rapport spécial de la gérance.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à CHATEAUNEUF DU RHONE

Le 14 juin 2017

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a final flourish.

A.P.F. VOLAILLES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 605 euros
Siège Social : ZA DE L'ETANG
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

RCS ROMANS 328 540 026



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017
--

L'an deux mille dix sept,

Le trente juin
à dix huit heures

Au siège social, à CHATEAUNEUF DU RHONE

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée A.P.F. VOLAILLES au capital de 9 605 euros, divisé en 105 parts sociales de 91,47 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio possédant 95 parts.

Madame LORES - PIEDRA Annick possédant 10 parts

Le total des parts présentes est de 105 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio, Gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Approbation des charges et dépenses non déductibles.
- Affectation des résultats.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 80 345 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés prend note qu'il n'existe aucune réintégration de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts dans les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 80 345 euros :

En totalité à la réserve ordinaire.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 537 743 euros.

Conformément à la Loi, la collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur l'unique convention mentionnée dans ce rapport est atteint, déclare approuver cette convention.

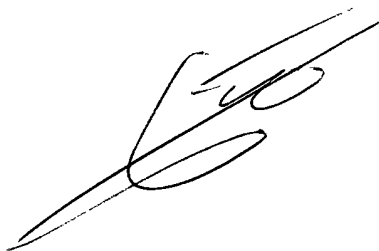
L'associé intéressé n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio
Gérant associé

Madame LORES - PIEDRA Annick
Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ignacio Lores Piedra', written in a cursive style.